

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE

EN RAISON DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR, LE PRESENT FORMULAIRE DOIT D'URGENCE ETRE REMIS A CHAQUE
GAGNANT EVENTUEL D'UN PRIN AFIN QUE CELUI-CI PUISSE DEMANDER LE PRIN

1 IDENTIFICATION DU GAGNANT CONFIRME

Unique montant garanti à transférer:

Fr. 29'450.-

Unique numéro d'identification:

No 201382908

Mode d'attribution:

PAR CHEQUE BANCAIRE

CERTIFIE AUTHENTIQUE



3019689071

013422461.0.7

CH-1102

CERTIFICAT D'ACCEPTATION
DU PAIEMENT GARANTI AU
NOM DE:

Madame

2 RESULTATS OFFICIELS DES DELIBERATIONS:

GAGNANT DEFINITIF

DANS LE PROTOCOLE DES DELIBERATIONS, IL EST FIXE OFFICIELLEMENT: (VOIR POUR PREUVE LE DUPLICATA JOINT)

PRIX CONFIRME

Nous sommes chargés de faire parvenir le chèque de **Fr. 29'450.-**
à l'unique personne déclarée gagnante.

Et Madame [redacted] a été nominée!!

Ceci est une garantie formelle et indiscutable!

Alors, dès que nous aurons reçu de votre part la demande de paiement du chèque
nécessairement et absolument déclarée grande gagnante,

nous vous garantissons l'envoi de l'unique chèque
de Fr. 29'450.- en votre faveur, et exclusivement la vôtre!

ENVOI GARANTI EN TANT QU'ENVOI SPECIAL SCELLE ET SUR

3 CONCLUSION DE LA DELIBERATION

IMPORTANT

- ▶ Monsieur T. Connor, notre directeur financier, a été chargé d'établir le chèque de **Fr. 29'450.-**.
- ▶ Conformément aux dispositions, une REPONSE de votre part, Madame [redacted] est **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** pour la réception d'un CHEQUE.

UNE REPONSE IMMEDIATE EST IMPERATIVE.

Si vous deviez ne pas répondre, cela entraînerait l'annulation de tous les droits possibles. Les Fr. 29'450.- ne vous appartiendraient jamais. Une autre personne gagnera.

Visa obligatoire du responsable
pour l'acceptation définitive:

*Certifié conforme et
authentique pour la remise
immédiate de l'unique
chèque au gagnant*

Date: 07/02/2014

Signature
de la personne
habilitée:

A. Smith
Directeur général



ATTESTATION DE GARANTIE

Transfer Agency
Connor & Smith

GARANTIE NO 1

Le traitement prioritaire vous garantit **AUTOMATIQUEMENT** le fait que votre certificat d'acceptation de paiement garanti est traité avec priorité absolue.

Cela signifie pour **VOUS** la certitude:

1. que les délais prescrits sont observés,
2. qu'en cas de gain, vous obtenez le CHEQUE qui vous revient*

CONFIRME

GARANTIE NO 2

Nous confirmons que la somme de **Fr. 29'450.-** est **l'unique** montant garanti et à remettre par chèque.

Compte tenu de l'importance de ce montant et **pour des raisons de sécurité**, nous nous engageons en outre à l'égard du gagnant à remettre le chèque par le biais d'un envoi spécial scellé et sûr.

CONFIRME

GARANTIE NO 3

Etant donné que le CHEQUE n'est ni cessible, ni transmissible, vous avez la GARANTIE FORMELLE de le recevoir, après vérification positive de prix, à l'adresse indiquée sur votre demande de paiement du chèque.

P.S.: Afin d'éviter des retards ou d'autres problèmes à la remise du chèque, n'oubliez pas de vérifier si vos coordonnées sont correctes.

T. Connor
Directeur financier

Thomas Connor

**VOTRE REPONSE EST
ABSOLUMENT REQUISE
ET ATTENDUE D'URGENCE**

A ENVOYER AU CANDIDAT CONFIRME POUR LE PRIX (A L'ADRESSE INDIQUEE AU DOS DE CETTE PAGE) POUR LA REMISE IMMEDIATE DE SON CHEQUE.

REGLEMENT DU JEU NO 33721. ART. 1 - TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH ORGANISE UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE INTITULEE « COMMENT GAGNER AUX JEUX ET DEVENIR MILLIONNAIRE ». CETTE CAMPAGNE PUBLICITAIRE A ETE CONFIEE A UNE COMMISSION DES JEUX CHEZ QUI LE PRESENT REGLEMENT A ETE DEPOSE. LA PARTICIPATION A CE JEU PRESUPPOSE L'ACCEPTATION TOTALE DE L'ENSEMBLE DU REGLEMENT. ART. 2 - DANS LE CADRE DE SES CAMPAGNES PUBLICITAIRES, TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH ORGANISE UN JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT INTITULE « COMMENT GAGNER AUX JEUX ET DEVENIR MILLIONNAIRE » AVEC UN PRE-TIRAGE AU SORT ET UN TIRAGE AU SORT ULTERIEUR. LA DATE LIMITE DES ENVOIS EST LE 31/12/2013. CE JEU PEUT ETRE PUBLIE SOUS DES FORMES VARIEES ET AVEC DES NOMS DIFFERENTS. ART. 3 - DANS CE JEU, IL Y A UN UNIQUE PRIX D'UNE VALEUR DE FR. 29'450.-. LE JEU EST OUVERT A TOUS LES DESTINATAIRES DES DOCUMENTS DE PARTICIPATION EXCEPTE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH, LEUR FAMILLE ET TOUTES LES SOCIETES TRAVAILLANT AVEC OU POUR TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH. ART. 4 - LE PRE-TIRAGE AU SORT A ETE EFFECTUE AVANT L'ENVOI DES DOCUMENTS PAR UNE COMMISSION DES JEUX AU MOYEN D'UNE LISTE DE DESTINATAIRES POUR TIRER AU SORT LES GAGNANTS POTENTIELS DU PRIX. LE GAGNANT EST LA PERSONNE DONT LE NUMERO EST TIRE AU SORT ULTERIEUREMENT. TOUS LES AUTRES DESTINATAIRES SONT DECLARES PERDANTS. ART. 5 - L'UNIQUE PRIX MIS EN JEU MENTIONNE DANS L'ART. 3 NE REPRESENTE QU'UNE POSSIBILITE POUR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS EXCEPTE POUR LE GAGNANT DONT LE NOM APPARAIT SUR LE PROTOCOLE DRESSE PAR LA COMMISSION DES JEUX. LE GAGNANT DOIT ABSOLUMENT REPENDRE AVANT LA DATE DE CLOTURE INDIQUEE DANS L'ART. 2 POUR POUVOIR DEMANDER LE PRIX. ART. 6 - POUR DEMANDER LE PRIX, LES DESTINATAIRES ONT 2 POSSIBILITES: ART. 6-1 - POUR DEMANDER LE PRIX EN PASSANT UNE COMMANDE, LES DESTINATAIRES DOIVENT RETOURNER LE DOCUMENT APPELE « DEMANDE DE PAIEMENT DU CHEQUE » VALABLE COMME BON DE PARTICIPATION ENTIEREMENT REMPLI ET ACCOMPAGNE DE LEUR COMMANDE DANS L'ENVELOPPE REPONSE JOINTE ET AVANT LA DATE LIMITE DES ENVOIS. LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. ART. 6-2 - POUR DEMANDER LE PRIX SANS PASSER DE COMMANDE, LES DESTINATAIRES DOIVENT RETOURNER LE DOCUMENT APPELE « DEMANDE DE PAIEMENT DU CHEQUE » VALABLE COMME BON DE PARTICIPATION ENTIEREMENT REMPLI DANS UNE ENVELOPPE NEUTRE ET AVANT LA DATE LIMITE DES ENVOIS. LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. TOUT DOCUMENT INCOMPLET OU ILLISIBLE EST EXCLU. LE NON-RESPECT DES PRESENTES INSTRUCTIONS ANNULE LA PARTICIPATION AU JEU. POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN DELAI DE REPONSE DE 5 JOURS. ART. 7 - SI LE GAGNANT DU PRIX PARTICIPE CONFORMEMENT AU DELAI, IL EST INFORME SOUS 60 JOURS APRES LA DATE LIMITE DES ENVOIS PAR COURRIER INSCRIT AVEC ACCUSE DE RECEPTION. IL DISPOSE ENSUITE D'UN DELAI DE 30 JOURS POUR DEMANDER SON PRIX. AUTREMENT, IL PERD SES DROITS. S'IL RESPECTE CE DELAI, SON PRIX PEUT LUI ETRE ENVOYE SOUS 48 HEURES APRES RECEPTION DE SA REPONSE PAR LE BIAS DE LAQUELLE IL CONFIRME QU'IL ACCEPTE SON PRIX. ART. 8 - LE PRIX MIS EN JEU EST UN PRIX UNIQUE D'UNE VALEUR DE FR. 29'450.-. LE PRIX NON DEMANDE OU DEMANDE EN DEHORS DU DELAI RESTE LA PROPRIETE DE L'ORGANISATEUR. DANS CE CAS, TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH SE RESERVE LE DROIT DE REMETTRE EN JEU LA TOTALITE DU PRIX OU UNE PARTIE DE CELUI-CI, OU D'EN FAIRE DON A UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE DE SON CHOIX. ART. 9 - LE GAGNANT AUTORISE L'ORGANISATEUR DU JEU A UTILISER SON NOM, SON PRENOM ET SA PHOTO DANS DES MESSAGES PUBLICITAIRES SANS QUE CELA NE LUI DONNE D'AUTRES DROITS QUE CELUI DU PRIX GAGNE. SI LE GAGNANT LE REFUSE, IL DOIT IMPERATIVEMENT EN INFORMER TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH. ART. 10 - L'ACTION « COMMENT GAGNER AUX JEUX ET DEVENIR MILLIONNAIRE » EST UNE CAMPAGNE A CARACTERE PUBLICITAIRE ET A PRESENTATION ATTRACTIVE AFIN DE PROMOUVOIR DES METHODES DE JEUX DE HASARD. ELLE NE REPRESENTE PAS UNE OFFRE FERME. PAR CONSEQUENT, IL EST RECOMMANDE DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PRESENT REGLEMENT. POUR AVOIR DROIT AU PRIX MIS EN JEU, LE GAGNANT DOIT OBSERVER L'ARTICLE 6 DU PRESENT REGLEMENT. ART. 11 - LE TIMBRE SUR L'ENVELOPPE DE PARTICIPATION PEUT ETRE REMBOURSE SUR SIMPLE DEMANDE ECRITE A LA FIN DE L'ACTION. LE NOM DU GAGNANT EST ENVOYE GRATUITEMENT SOUS 60 JOURS APRES LA DATE LIMITE DES ENVOIS A TOUTES LES PERSONNES QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE ECRITE A TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH. ART. 12 - EN CAS DE FORCE MAJEURE, TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LE PRESENT JEU, ET CE SANS AUCUN DEDOMMAGEMENT POUR LES PARTICIPANTS. ART. 13 - LA COMMISSION DES JEUX FORMEE PAR TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH A VEILLE PERSONNELLEMENT A CE QUE LES DOCUMENTS PROMOTIONNELS SOIENT DISTRIBUES PAR LA POSTE. ART. 14 - COMME INDIQUE DANS L'ARTICLE 2, TRANSFER AGENCY CONNOR & SMITH PROPOSE UN JEU. CE REGLEMENT A DONC UN CARACTERE LUDIQUE ET FAIT APPEL AU SENS DE L'OBSERVATION, A DES FACULTES ANALYTIQUES ET DE MANIERE GENERALE A L'INTELLIGENCE DE TOUTES LES PERSONNES QUI SOUHAITENT PARTICIPER A CE JEU. LA VOIE DE DROIT EST EXCLUE. LE JEU EST ORGANISE A L'ECHELLE INTERNATIONALE. CE JEU FAIT PARTIE DES JEUX DE L'ANNEE.

F 22-4 CHfr

✂

DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA -
 DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA -
 DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA -
 DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA - DUPLICATA -

PARTIE A RETOURNER IMPERATIVEMENT

De la part de l'unique
candidat pour le prix
nommé au dos de cette page

CONFIRME

Visa de la Direction
Financière

T. Connor



RESERVE AU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (NE PAS REMPLIR S.V.P.)

Date de réception: _____

Traitement prioritaire: OUI NON

Envoi immédiat du chèque: OUI NON

3019589225 01310176.0.070

828



21.01.2014

Objet:

Votre héritage de 33'652.30 francs

Cher Monsieur

Nous avons aujourd'hui pour vous une nouvelle extrêmement importante qui changera votre vie. L'étude Stiller & Manson est depuis 30 ans le partenaire de confiance de ses clients quand il s'agit de l'exécution et du paiement d'héritages, de dividendes ou de diverses transactions financières de valeur considérable.

Nous sommes totalement soumis aux strictes directives des transactions financières transcontinentales. Par conséquent, notre travail est contrôlé au plus haut niveau et garantit que rien n'est laissé au hasard.

Nos clients sont des entreprises internationales ainsi que des riches aristocrates dans toute l'Europe qui nous confient le paiement de leurs dividendes, mais aussi la liquidation de leurs actifs et l'accomplissement de leur dernière volonté, donc l'application de leur testament.

Et ce dernier point est aussi la raison pour laquelle nous vous écrivons aujourd'hui, Monsieur Bosson.

Vous êtes un des bénéficiaires de la succession de plusieurs millions de notre client!

Le défunt, qui nous a demandé de conserver son anonymat, a fait fortune dans la branche des ordinateurs et des logiciels. C'était un passionné de bricolage informatique dans l'âme. Il a emporté cette passion en mourant comme je vais tout de suite vous l'expliquer. Comme le défunt n'a pas de proches, mais qu'il était engagé socialement, il a de son vivant élaboré un programme informatique qui sélectionne dans un procédé complexe et en tenant compte des critères sociaux les plus divers un certain nombre de personnes dans le monde entier parmi lesquelles sa fabuleuse fortune sera répartie. Avec l'intention de donner un coup de main financier aux personnes que la vie n'a pas épargnées jusqu'ici et de laisser ainsi une part du bonheur qu'il a pu connaître dans sa vie.

Et voici encore une fois noir sur blanc pour vous, car il ne subsiste aucun doute: vous êtes une de ces personnes sélectionnées, Monsieur [redacted] Oui, tout à fait! Vous êtes l'un des héritiers que le programme informatique de notre client a désigné bénéficiaire!

Croyez-le ou non, Monsieur [redacted] la part d'héritage qui vous revient est la fière part de 33'652.30 francs!

Je dois donc tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur [redacted] ! J'espère que vous vous réjouissez de cette manne financière inattendue. Le montant est déjà prêt à être payé. Vous comprenez certainement qu'en tant qu'administrateurs de succession assermentés, nous devons encore remplir quelques formalités avant de pouvoir transférer sur votre compte votre héritage de 33'652.30 francs.

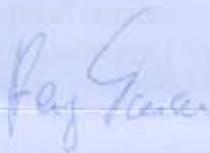
Nous vous avons déjà tout préparé pour vous sur le formulaire joint 3.43a « Déclaration d'acceptation des héritages et des donations ». Veuillez remplir soigneusement le formulaire et n'oubliez pas votre signature. Sans votre signature, nous ne pouvons malheureusement pas vous verser votre part d'héritage.

Je vous ai joint un extrait du testament de notre client (c'était son souhait). Vous pouvez encore une fois y lire précisément ce qui l'a poussé à distribuer son héritage de cette manière inhabituelle.

Après l'arrivée et la vérification concluante de vos documents chez nous, nous ordonnerons immédiatement le paiement de votre part d'héritage. Merci de nous indiquer également le mode de paiement souhaité (virement, chèque ou espèces) dans le formulaire 3.43a déjà mentionné.

Veuillez nous renvoyer les documents requis impérativement sous 10 jours afin que nous puissions rapidement faire tout ce qui est nécessaire pour le paiement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.



Henry Manson
Associé Etude Stiller & Manson

Voici l'extrait du testament du défunt.

Ma dernière volonté (Testament)

Moi, [REDACTED] demeurant à [REDACTED] je confirme par la présente qu'en ce jour, le [REDACTED] j'écris ce testament en pleine possession de mes capacités mentales. J'ai les idées claires et à travers ma dernière volonté que je consigne ci-après pour l'administrateur de ma fortune, j'ai veillé avec soin et minutie à ce que tout se passe comme je le souhaite après ma mort.

Toute ma vie j'ai essayé avec ma conception de rendre la vie des gens plus facile. J'ai inventé les programmes informatiques les plus divers grâce auxquels des entreprises du monde entier simplifient leurs processus et des emplois ont ainsi pu être assurés. Dans le domaine médical aussi, beaucoup de changements relatifs au bien-être des patients ont pu s'opérer grâce à mon modeste travail.

Cela a toujours été mon souhait de pouvoir aider les autres avec mon travail qui me plaît tant. Je voulais rendre le monde un peu plus simple et meilleur. J'ai gagné beaucoup d'argent avec mes conceptions. Une fortune que je n'aurais pas pu m'imaginer étant enfant. J'ai eu une chance extraordinaire, car je suis issu d'un milieu très modeste et je suis désormais un homme riche. Dommage que mes parents n'aient pas pu suivre mon parcours plus longtemps. Je suis sûr qu'ils auraient été fiers de moi.

J'ai tout eu dans la vie. Sauf une chose. Ma propre famille. Je me suis toujours beaucoup trop occupé de mon travail. J'ai repoussé le souhait ardent de fonder ma propre famille avec qui j'aurais pu partager mon bonheur jusqu'à ce qu'il soit finalement trop tard.

Alors que faire avec tout mon argent? Je n'ai plus de parents vivants. Qui doit donc hériter de ma fortune?

Cette question m'a longtemps tourmenté. Jusqu'à ce qu'une idée me vienne. Le désir d'aider m'a toujours animé. Et après de longues soirées solitaires, j'ai eu soudain l'idée que mon dernier voyage aussi, celui vers la mort, pouvait encore être utile aux autres.

Et j'ai donc passé les quatre dernières années à concevoir un programme pendant mon temps libre grâce auquel ma fortune sera distribuée équitablement à des personnes qui peuvent avoir réellement besoin de mon aide et sauront apprécier une manne financière. Je pourrais désormais écrire page après page comment ce programme fonctionne et sur quelles chaînes de processus mathématiques il se fonde. Toutefois, je ne pense pas que cela soit important. Ce qui compte, c'est le résultat: restituer une part du gâteau que j'ai pu savourer à des personnes qui n'ont pas vraiment été gâtées par la vie. Je voudrais apporter un rayon de soleil dans la vie de ces personnes. Je voudrais qu'elles commencent leur journée par un sourire tout comme j'ai pu le faire chaque jour.

J'imagine les visages heureux de ces personnes quand elles apprendront de combien d'argent elles ont hérité de manière tout à fait inespérée. Et je suis sûr que ces personnes sauront l'apprécier et en feront quelque chose! Car ces personnes que le programme désignera comme héritières sauront de quoi il retourne. Leur expérience de vie leur montrera le droit chemin.

Et c'est justement parce que ces personnes savent de quoi il retourne que j'espère que mes héritiers suivront ma dernière recommandation en guise de contrepartie pour l'héritage. Car il m'importe que mon aide soit une aide durable et pas une étincelle dans le ciel du soir dont l'éclat ne fait que s'évanouir trop vite.

Mon dur travail quotidien mais aussi les 7 règles d'or pour une vie heureuse et réussie dans une richesse inébranlable ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Riche et aisé avec plus d'argent que je suis capable d'en dépenser. Les 7 règles d'or m'ont toujours montré le droit chemin. Je voudrais que les 7 règles d'or montrent aussi le droit chemin aux héritiers de ma fortune. Mon héritage ne sera que le début. Avec les 7 règles d'or, cette richesse se multipliera à l'infini!

D'où la demande aux administrateurs de ma succession: Transmettez ces lignes aux personnes que mon programme désignera comme héritières! Car les 7 règles d'or sont de la plus haute importance.

Qu'il en soit ainsi. Merci à tous ceux qui m'ont toujours soutenu.

Sir [REDACTED]